



Le 11 février 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Jeannet, Courbevoie et le Conseil régional de Lorraine lauréats de la 5^e édition du Prix santé au travail de la Fonction publique territoriale

La CACEM a reçu une mention spéciale

La 5^e édition du Prix santé au travail de la Fonction publique territoriale, organisée par la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT), avec le soutien de SMACL Assurances, en partenariat avec dix acteurs¹ phares de la Fonction publique territoriale a enregistré, cette année, une douzaine de candidatures de collectivités aux profils variés.

Le jury, réuni le 5 novembre 2015, a décerné 3 prix et une mention spéciale à titre d'encouragement. La cérémonie de remise des prix a eu lieu à Paris le 10 février 2016.

La Mairie de Saint-Jeannet, commune des Alpes-Maritimes de 4000 habitants (56 agents territoriaux), a reçu le 1^{er} Prix pour sa politique volontariste et globale de santé au travail à l'unanimité des membres du jury. Ce dispositif de grande envergure a permis d'importants réaménagements de locaux de plusieurs sites en vue d'améliorer les conditions matérielles. La formalisation de nombreux partenariats stratégiques et locaux a favorisé la mise en place d'une politique hygiène et sécurité complète favorisant un programme de formations adaptées à tous les acteurs de la collectivité concernés. Le point fort du dispositif passe par une politique sociale engagée permettant la cohésion entre les agents et leurs familles (journée de convivialité, fête de Noël.), mais aussi un accompagnement individuel d'agents en difficulté, ainsi que des revalorisations d'œuvres sociales. Cette petite collectivité a montré par sa démarche son engagement collectif et a su mener en transversalité des actions cohérentes de santé au travail, sécurité et sociales.

Le 2^e Prix a été attribué à la ville de Courbevoie (Hauts-de-Seine), collectivité de 84 974 habitants (1921 agents territoriaux), pour sa politique de retour et de maintien dans l'emploi. La question du reclassement a été intégrée dans une réelle gestion de ressources humaines en vue d'accompagner individuellement l'agent, dans un maintien ou un reclassement de poste adapté, suite à un congé maladie de longue durée.

¹ l'Association des Maires de France (AMF), l'Association des Administrateurs Territoriaux de France (AATF), le Syndicat National des Directeurs Généraux des Collectivités Territoriales (SNDGCT), l'Association des Directeurs de Généraux des Communautés de France (ADGCF), l'IRPS (Institut de Recherche en Prévention Santé), l'Association Nationale de Médecine Professionnelle des Personnels Territoriaux (ANMPPT), l'Association Nationale des médecins des collectivités territoriales (Méditoriales), l'Association ResPect, *Santé et Travail*, ainsi que la *Gazette des Communes*.

Le jury a désiré rappeler à travers cette initiative, le rôle majeur d'une collectivité dans cet accompagnement. La ville a créé une commission de reclassement permettant des aménagements de postes, d'horaires, mais aussi de tester les niveaux et les compétences des agents, d'adapter des programmes de formations individualisés et de proposer des stages d'immersion dans d'autres services. Les résultats de cette politique ont permis de reclasser plus de 30 agents et d'aménager plus de 100 postes de travail, mais aussi de réduire de manière significative le nombre de jours d'absences.

Le jury a souhaité récompenser le Conseil Régional de Lorraine en attribuant le 3^e prix, pour sa démarche de prévention des accidents de services pour les agents techniques des lycées, fortement touchés par un taux d'accidentologie élevé. Afin de réduire les risques professionnels, un plan d'action a été initié autour de quatre axes. Le premier par la mise en place de formations à destination des directions et des encadrants sur le plan managérial. Le second volet a engendré la formalisation d'un règlement intérieur et la création d'outils déclaratifs d'accidents et du dispositif « *Presqu' accident* » en vue de détecter des situations à risques. Les derniers axes permettent d'analyser les circonstances de l'accident par une procédure en lien avec les représentants du personnel et enfin, assurer un suivi des arrêts supérieurs à trois mois. De cette manière, le taux de gravité s'est considérablement réduit.

Enfin, le jury a attribué une mention spéciale à **la Communauté d'Agglomération du Centre Martinique (CACEM)** pour son diagnostic-action des troubles musculo squelettiques à destination des agents itinérants (collecte des déchets, propreté urbaine). Le jury a soulevé l'importance du diagnostic réalisé à travers des questionnaires individuels et des visites de terrain par un ergonome. L'analyse experte des risques a permis le réaménagement des véhicules et la sensibilisation à l'éducation de bonnes postures liées au métier.

Contacts :

Pierre Bernard, Directeur de la Communication et des Affaires publiques :

01 44 83 13 03 / pierre.bernard@mnt.fr

Patricia Da Lage, Assistante du Directeur de la communication et des Affaires Publiques de la MNT : patricia.dalage@mnt.fr / 01 44 83 13 03

La Mutuelle Nationale Territoriale (MNT)

Présidée par Alain Gianazza et dirigée par Jérôme Saddier, la MNT est, avec 1,1 million de personnes protégées, la 1^{ère} mutuelle de la fonction publique territoriale en santé comme en prévoyance. Elle milite pour une protection sociale responsable, au plus près des besoins des personnels des collectivités territoriales.

ORGANISÉ PAR



AVEC LE SOUTIEN DE



EN PARTENARIAT AVEC

